



GARANTIES Santé 1^{er} Euro ou Complément CFE



BAREME DE REMBOURSEMENT CORRESPONDANT AUX GARANTIES CHOISIES ET ACCEPTEES FIGURANT SUR LE CERTIFICAT D'ADHESION

GARANTIES 1/2

Les garanties exprimées interviennent dès le 1^{er} Euro de frais engagés, ou comprennent les remboursements de la CFE dans la limite des frais réels.

FORMULES	BASIC	PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
Limite maximum par Assuré et par année civile	750 000 €	750 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	2 500 000 €
H Hospitalisation (en % des frais réels)						
Hospitalisation médicale ou chirurgicale ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation de jour ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation psychiatrique (limité à 30 jours/an) ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires médicaux et chirurgicaux ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Examens, analyses et pharmacie	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière ^{(1) (4)}	50 € / jour	60 € / jour	60 € / jour	120 € / jour	120 € / jour	180 € / jour
Lit d'accompagnant d'enfant de moins de 16 ans (limité à 30 jours/an) ^{(1) (4)}	30 € / jour	30 € / jour	30 € / jour	45 € / jour	45 € / jour	60 € / jour
Forfait journalier ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Consultations externes liées à une Hospitalisation / chirurgie ambulatoire de jour ⁽¹⁾	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Rééducation immédiate suite à une Hospitalisation (limité à 30 jours/an) ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à un Accident ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Greffe d'organe ^{(1) (4)}	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Transport en ambulance terrestre ^{(1) (4)}	90%	90%	90%	100%	100%	100%
M Maternité (en % des frais réels)						
Maternité	non garanti	non garanti	100%	non garanti	100%	100%
- Frais d'accouchement et séances pré et post accouchement ^{(1) (4)}			(max. 2500 €/an)		max. 5000 €/an	max. 7500 €/an
- Test de dépistage du VIH					(3000 €/an en Zone A + France)	(4000 €/an en Zone A + France)
- Diagnostique des anomalies chromosomiques						
Accouchement chirurgical ^{(1) (4)}	non garanti	non garanti	100%	non garanti	100%	100%
			(max. 5000 €/an)		max. 10000 €/an	max. 15000 €/an
					(6000 €/an en Zone A + France)	(6000 €/an en Zone A + France)
FIV - Stérilité (pharmacie, fécondation in vitro, analyses, examen de suivi) ⁽¹⁾ pour les femmes avant 45 ans	non garanti	non garanti	non garanti	non garanti	100%	100%
					(max. 1000 €/an et max. 3 FIV/durée de l'adhésion)	(max. 1500 €/an et max. 3 FIV/durée de l'adhésion)
Transport en ambulance terrestre si Hospitalisation ^{(1) (4)}	non garanti	non garanti	90%	non garanti	100%	100%

(1) Demande d'entente préalable obligatoire

(2) Demande d'entente préalable obligatoire pour les actes en série (>10 séances)

(3) Demande d'entente préalable obligatoire pour les soins ou actes d'un montant supérieur à 300€

(4) Prise en charge directe possible



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES 2/2

Les garanties exprimées interviennent dès le 1^{er} Euro de frais engagés, ou comprennent les remboursements de la CFE dans la limite des frais réels.

FORMULES	BASIC	PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
Limite maximum par Assuré et par année civile	750 000 €	750 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	2 500 000 €
Médecine ambulatoire courante (en % des frais réels)						
Consultation généraliste	non garanti	90% (max. 40 €/consultation)	90% (max. 40 €/consultation)	100% (max. 100 €/consultation)	100% (max. 100 €/consultation)	100% (max. 150 €/consultation)
Consultation spécialiste	non garanti	90% (max. 60 €/consultation)	90% (max. 60 €/consultation)	100% (max. 130 €/consultation)	100% (max. 130 €/consultation)	100% (max. 170 €/consultation)
Actes d'auxiliaires médicaux ⁽²⁾	non garanti	80% (max. 40 €/acte)	80% (max. 40 €/acte)	100% (max. 80 €/acte)	100% (max. 80 €/acte)	100% (max. 120 €/acte)
Actes techniques médicaux (hors établissement hospitalier) ⁽³⁾	non garanti	80%	80%	100%	100%	100%
Actes d'analyses médicales ⁽⁵⁾	non garanti	80%	80%	90%	90%	100%
Actes de radiologie (y compris IRM) ⁽⁵⁾	non garanti	80%	80%	100%	100%	100%
Frais pharmaceutiques et vaccins	non garanti	90%	90%	100%	100%	100%
Médecines douces : chiropractie, ostéopathie, acupuncture, homéopathie, et médecine traditionnelle chinoise (limitée à la Chine, la Thaïlande, Hong Kong, Singapour et le Vietnam)	non garanti	80% (max. 30 €/acte et 240€/an)	80% (max. 30 €/acte et 240€/an)	100% (max. 70 €/acte et 1000€/an)	100% (max. 70 €/acte et 1000€/an)	100% (max. 100 €/acte et 1600€/an)
Bilan de santé (un bilan tous les deux ans)	non garanti	non garanti	non garanti	100% (max. 300€/an)	100% (max. 300€/an)	100% (max. 400€/an)
Prothèses médicales (en % des frais réels)						
Prothèses médicales d'appareillage ⁽¹⁾	non garanti	non garanti	90% dans la limite de 300€/an	non garanti	100% dans la limite de 600€/an	100% dans la limite de 1000 €/an
Optique (en % des frais réels)						
Verres et monture	non garanti	non garanti	90% dans la limite de 300€/an	non garanti	100% dans la limite de 500€/an	100% dans la limite de 700€/an
Lentilles	non garanti	non garanti	90% dans la limite de 100€/an	non garanti	100% dans la limite de 260€/an	100% dans la limite de 300€/an
Chirurgie réfractive de l'œil ⁽¹⁾	non garanti	non garanti	90% dans la limite de 300€/an	non garanti	100% dans la limite de 500€/an	100% dans la limite de 700€/an
Dentaire (en % des frais réels)						
Limite poste Dentaire par Assuré et par an	-	-	1000€/an (500€ la 1 ^{ère} année)	-	2000€/an (1000€ la 1 ^{ère} année)	3000€/an (1500€ la 1 ^{ère} année)
Soins dentaires ⁽⁵⁾	non garanti	non garanti	90%	non garanti	100%	100%
Prothèses dentaires (y compris inlays onlays) ⁽¹⁾	non garanti	non garanti	90% (max. 200€/dent)	non garanti	100% (max. 400€/dent)	100% (max. 600€/dent)
Orthodontie (enfants de moins de 16 ans, 3 ans maximum pour toute la durée de l'adhésion) ⁽¹⁾	non garanti	non garanti	90% (max. 600€/an)	non garanti	100% (max. 1000€/an)	100% (max. 1200€/an)

(1) Demande d'entente préalable obligatoire

(2) Demande d'entente préalable obligatoire pour les actes en série (>10 séances)

(3) Demande d'entente préalable obligatoire pour les soins ou actes d'un montant supérieur à 300€

(4) Prise en charge directe possible

(5) Demande d'entente préalable obligatoire pour les soins ou actes d'un montant supérieur à 500 €



GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES Prévoyance



	PRISE EN CHARGE
Décès toutes causes	Au choix par tranche de 30.000 € (entre 30.000 € et 300.000 €)
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Le montant ci-dessus sera versé par anticipation, en cas de PTIA de l'adhérent. Cela met fin à la garantie Décès toutes causes.
Incapacité Temporaire totale de travail / Invalidité permanente	Au choix par tranche de 30 € (IJ : entre 30 et 150 € par jour)

Décès toute causes : Maxi de 90.000 € si vous n'êtes pas salarié
 Maxi de 300% de votre salaire annuel brut si vous êtes salarié

Incapacité Temporaire totale de travail / Invalidité permanente : Dans la limite du 1000^{ème} de votre capital décès

GARANTIES complémentaires



Assistance rapatriement



	PRISE EN CHARGE OU AVANCE
Contact médical	
Transport / Rapatriement	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Voyage retour
Accompagnement des enfants	Voyage aller et retour d'une personne chargée de l'accompagnement
Présence hospitalisation	Voyage aller et retour et frais d'hôtel à concurrence de 100 € par nuit
Frais d'hospitalisation	Avance des frais à concurrence de 150.000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche	Voyage aller et retour
Transport du défunt (organisation et frais)	Frais réels
Retour accompagnant ou membres de la famille	Frais réels / Voyage retour
Frais de cercueil	Frais réels
Reconnaissance de corps	Voyage aller et retour
Retour anticipé en cas de décès d'un proche	Voyage aller et retour
Avance de la caution pénale	30.500 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	8.000 €
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers	
Frais de recherche et de secours	5.000 € par évènement
Collaborateur de remplacement	Voyage aller et retour
Avance de fonds (vol, perte moyens de paiement)	7.500 €
Assistance psychologique	

Responsabilité Civile



	PRISE EN CHARGE
Tous préjudices confondus	7.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	750.000 €
Franchise	150 €